ARTS & SPORTS A VILLEBON
Place du 8 Mai 1945
91140 Villebon sur Yvette
☏ 01 60 10 48 58
www.asv.asso.fr

Saison **2025 / 2026**

DEMANDE D'INSCRIPTION (*)

GYMNASTIQUE SPORTIVE ENFANTS (6/10 ans)

Nom Enfant :…… Prénom :…… Né(e) le : …….. M / F (**)

Nom Parents (Obligatoire) :…… Ecole élémentaire : ……

Adresse :……

Code Postal :…… Ville :……..

Mail :

☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

☏ Domicile…… ☏ Port. Parent 1…… ☏ Port. Parent 2……

(**) Masculin/Féminin -> Rayer la mention inutile

(*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du bénévole responsable de l'activité, le règlement total de l'adhésion et de la cotisation.

Les cours ne démarreront que s'il y a suffisamment d'élèves inscrits.

Cours	***Jour***	***Horaire***	***Durée***	***Choix***	***Lieu***
Gym Sportive **6/8 ans**	Mercredi	18h00 – 19h15	1h15		Centre sportif Saint Exupéry Gymnase Mermoz
Gym Sportive **9/10 ans**		18h00 – 20h00	2h00		

Tarifs – Cotisation annuelle

1h15 : 212 € (4 x 53 €)

2h00 : 264 € (4 x 66 €)

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de la Gymnastique pour Enfants (document joint), et je l'accepte. Ce document reste consultable sur le site www.asso.fr

Signature obligatoire

A REGLER		**Règlement :**
Adhésion annuelle :	11 €	Espèces ☐ (les espèces seront réglées en totalité à l'inscription)
Supplément extérieur Villebon :	(+ 20 €)	Chèque à l'ordre de l'ASV ☐
Cotisation annuelle :		**Uniquement** chèque sport **ANCV**/Chèque **ANCV** ☐
TOTAL :.....		
Attention : **Tout chèque qui nous sera retourné par la banque pour rejet (opposition, défaut d'approvisionnement, perte…) fera l'objet d'un nouveau règlement en chèque ou en espèces majoré des frais bancaires en vigueur qui nous sont imposés.**		Règlement possible en 4 chèques, le 1er chèque incluant l'adhésion et/ou extra-muros. Exemple, pour 1h15 de cours : 1er chèque : 53 € + 11 € = 64 € (+ 20 € si extra-muros = 84 €) 2ème, 3ème et 4ème chèque : 53 €

ASV : 01 60 10 48 58 – BENEVOLE RESPONSABLE : Martine PIGNON

Reprise des cours Mercredi 17 septembre 2025

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

☐ *Droit à l'image : Je refuse que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public (si vous ne cochez pas cette case, nous considérons que vous acceptez d'y figurer).*